

10*) Approbation d'une dépense de 72.900 Francs pour l'installation de 3 lignes extension à la Mairie de Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation de trois (3) lignes extension à la Mairie de Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 72.900 francs sera imputée sur les crédits du chapitre 564 du budget primitif de 1965./.

Je mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,
Denis Le... 1966
à la Préfet, absent,
- mission, le
secrétaire Général,
M. J. Cluchant